

**POLITIQUE DE LA VILLE
APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE GRAND CHÂTELLERAULT 2022**

**Période de dépôt des dossiers de demandes de subvention
du 1er décembre 2021 au 31 janvier 2022**

Les dossiers déposés en dehors de ces dates ne seront pas pris en compte.

Pour l'État :

Toutes les demandes de subvention 2022 devront être saisies par les porteurs sous forme dématérialisée sur le portail **DAUPHIN** de l'ANCT :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/faire-sa-demande-de-subvention-la-plateforme-dauphin>

Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156*05

Les demandes seront adressées par mail sur les boîtes fonctionnelles : pref-politique-de-la-ville@vienne.gouv.fr

Pour Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault :

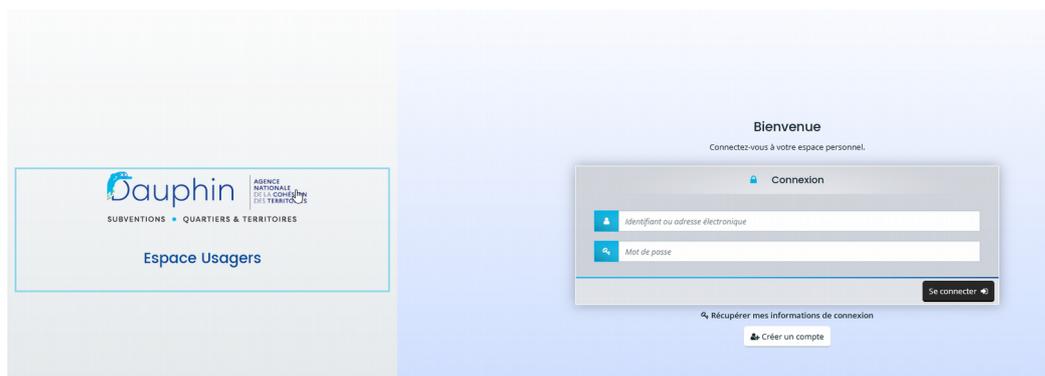
Toutes les demandes de subvention devront être envoyées au service « Développement Social et Solidaire ».

Par courriel sur la boîte fonctionnelle : politiques-solidaires@grand-chatellerault.fr

Nous joindre les mêmes documents que ceux déposés sur DAUPHIN. Afin de ne pas alourdir les boîtes mail, merci de procéder via un lien de téléchargement (ex : wetransfer, swisstransfer...).

Si vous avez bénéficié en 2021, ou les années précédentes, d'une subvention politique de la ville, vous devez utiliser vos identifiants d'accès à Dauphin.

Si vous êtes un nouveau porteur, vous devez créer directement votre compte sur le portail Dauphin, en choisissant une adresse mail valide et un mot de passe.



Quand vous remplissez le **budget de votre projet** dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un soutien financier :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 



Après de l'Etat, cliquez sur l'icône  **puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **86 - ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'État déconcentré en charge de la politique de la ville dans le département de la Vienne.

Besoin d'aide pour la saisie / Un problème sur Dauphin ?

- Guide des usagers : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>
- Cellule d'assistance technique de l'ANCT au **09.70.81.86.94**, de 08h30 à 18h00 **ou par mail à support.P147@proservia.fr**

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention :

1. **Le bilan intermédiaire des actions menées en 2021 et pour lesquelles un financement est sollicité.**
2. Les **statuts** régulièrement déclarés, en un seul exemplaire (pour une 1ère demande) ou si les statuts ont été modifiés, un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association,
3. La liste à jour des **représentants du bureau et du conseil d'administration** de l'association à jour,
4. Un **RIB** à jour, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET,
5. Les **comptes approuvés** du dernier exercice clos,
6. Le plus récent **rapport d'activité** approuvé.
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions,

En fin de saisie de la demande sur la plateforme DAUPHIN, le porteur de projet devra signer une attestation sur l'honneur afin de valider l'exactitude de son contenu. Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire devra être joint à la demande.

Les dossiers déposés seront conjointement analysés par les copilotes et les signataires du contrat de ville de Châtellerauld. Merci d'être vigilants aux éléments suivants :

- **Les bénéficiaires** : préciser les différents publics visés (classe d'âge, sexe..). *De quelle manière l'action déposée implique les bénéficiaires ? De quelle manière les spécificités femmes-hommes / filles -garçons sont elles prises en compte ?*

- **Les quartiers prioritaires** : préciser le ou les quartiers concernés. Quel.s quartier.s prioritaire.s de la ville de Châtellerauld sont visés ? Cf. <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/86066> , Quel.s secteurs spécifiques ?

- **Les objectifs de l'action** : préciser à quelle.s orientation.s stratégique.s et priorités du contrat de ville l'action répond-elle ? Cf. *documents de référence et courrier 2022*
De quelle manière les actions déposées prennent-elles en compte les axes transversaux du contrat de ville (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, jeunesse...) ?

- **Budget du projet** : préciser dans chaque demande les différents financeurs sollicités. Tout projet déposé au titre du contrat de ville doit rechercher un cofinancement Etat-collectivité.

- **Critères d'évaluation** : préciser au-delà d'indicateurs de réalisation, des indicateurs d'efficacité et d'impact

Une attention particulière sera portée sur le bilan de l'année N-1.

Les demandes cochant la case « renouvellement (ou poursuite) ne seront être acceptées sans un bilan intermédiaire consciencieusement renseigné.

Autres appels à projet

Les actions relevant des appels à projet suivants ne pourront pas être déposées dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville : REAAP, FIPDR, MILDECA...

Les actions CLAS feront l'objet d'un appel à projet distinct lancé par la CAF.

La ville de Châtellerauld , en partenariat avec l'État et l'Éducation Nationale, est labellisée Cité Éducative depuis septembre 2021.

Pour candidater à l'appel à projets Cité Éducative de Châtellerauld :

<https://www.ville-chatellerauld.fr/grands-projets/cite-educative?inheritRedirect=true&q=>.

Contacts utiles :

Préfecture de la Vienne

Camille AUBRIEL, Chargée d'études, délégation à la politique de la ville

camille.aubriel@vienne.gouv.fr

05.49.56.10.06

Grand Châtellerauld :

Gwenaëlle LE DRÉAU, Assistante de projets au service Développement Social et Solidaire

politiques-solidaires@grand-chatellerauld.fr

05.49.23.64.10